

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil de la Ville de Macamic a adopté le règlement :

**Numéro 22-326 : REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 18-259 - CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC**

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les employés municipaux.

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 70, Rue principale à Macamic aux heures ordinaires d'affaires pour les personnes qui désirent le consulter.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

DONNÉ à Macamic, ce 5 avril 2022.



Jpelle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe